

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Jean-Louis HOTTLET, Christian GAILLARD, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Noël CASTEX **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Christian RAYOT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anne-Catherine BOBILLIER à Annick PRENAT, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER, Florence PFHURTER à Noël CASTEX et Pierre VALLAT à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 mars 2023	Le 23 mars 2023	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Françoise THOMAS est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-02-14A Budget annexe pôle touristique de Brebotte - Compte administratif 2022
Rapporteur : Sandrine LARCHER

Vu la délibération 2022-03-15C du 14 avril 2022 adoptant le Budget primitif 2022,

Le budget est présenté en valeurs H.T.

En fonctionnement :

- 16 721.54 € de dépenses
 - 24 000.00 € de recettes
- Soit un résultat fin 2022 de 7 278.46 €

En investissement :

- 85 144.912 € de dépenses
- 70 341.50 € en recettes

Soit un résultat fin 2022 de - 14 803.41 € en investissement auquel il convient d'ajouter un déficit d'investissement 2021 de 42 847.38 €, soit un déficit cumulé de -57 650.79 €.

Le solde des restes à réaliser s'élève à 43 500.00 €.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022,

Le Conseil communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adopter le Compte administratif 2022 du Budget annexe Pôle touristique Brebotte.**

Annexe : Vue d'ensemble CA.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. Et publication ou notification le Le Président, Le Président Christian RAYOT	Le Président, Le Président Christian RAYOT JEUDI 13 AVR. 2023 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE
---	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	16 721,54	G	24 000,00
	Section d'investissement	B	85 144,91	H	70 341,50
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	42 847,38	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
		144 713,83		94 341,50	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	9 718,20	L	43 500,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
		9 718,20		43 500,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K	
		16 721,54		24 000,00	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
		137 710,49		113 841,50	
TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	
		154 432,03		137 841,50	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	9 718,20	L	43 500,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		43 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 718,20	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

Communauté de Communes du Sud Territoire - - Pôle touristique Breb...

ID : 090-249000241-20230406-2023_02_14A-BF

IV - ANNEXES

IV

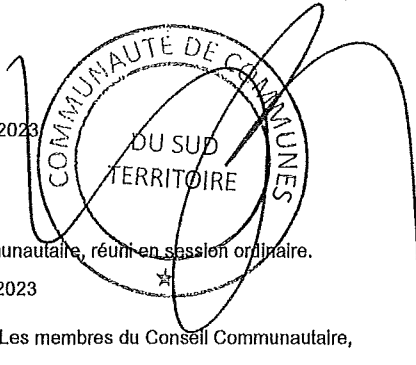
ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le PRESIDENT,
A GRANDVILLARS, le 06/04/2023
Le PRESIDENT,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A GRANDVILLARS, le 06/04/2023

Les membres du Conseil Communautaire,



Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents : 30
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES : Pour : 35
Contre :
Abstention :

Date de convocation : 30/03/2023

ABDOUN-SONTOT Lounès	
ALEXANDRE Jacques	
BENJAMAA Martine	
BEQUILLARD Chantal	
BIETRY Thomas	
BOBILLIER Anne Catherine	
BOUR Daniel	
BRIKH Anissa	
CERF Bernard	
CHEVALIER Philippe	
CLAYEUX Catherine	
COURGEY Gilles	
CREPIN Catherine	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

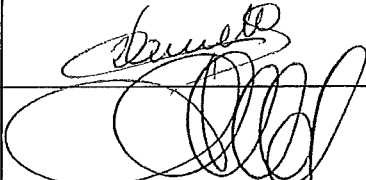
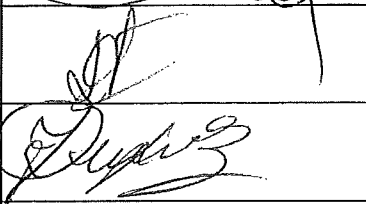
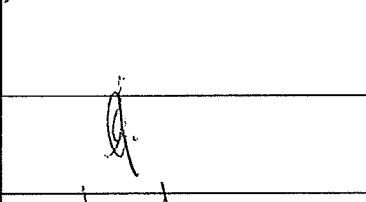
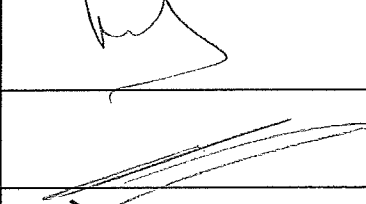
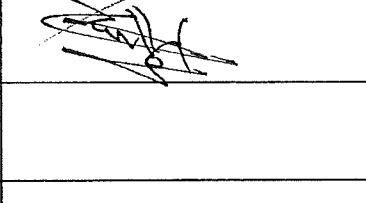
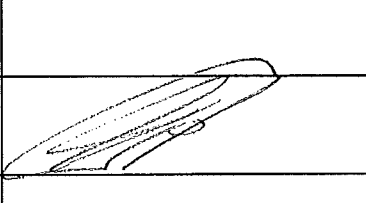
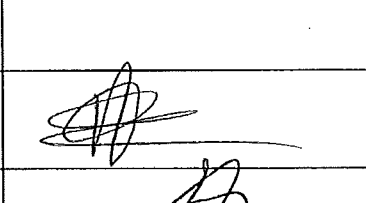
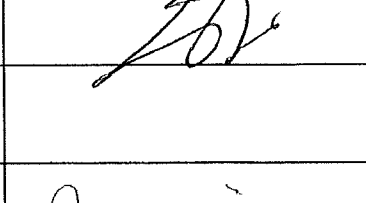
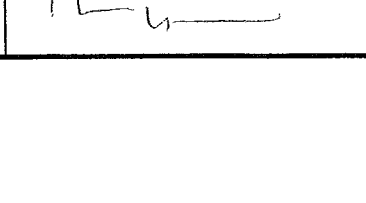
Publié le

Reçu
Levaut

ID : 090-249000241-20230406-2023_02_14A-BF

Communauté de Communes du Sud Territoire - - Pôle touristique Bretonne

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

DAMOTTE Roland	
DINET Monique	
DUMORTIER Patrice	
DUPREZ Jean Jacques	
EL MOUSSAFER Imann	
FESSELET Gérard	
FREARD Vincent	
FRERY Daniel	
GAILLARD Christian	
GUYON Sophie	
HAMLIL Hamid	
HOTTLET Jean-Louis	
HOUDELAT Michel	
KHELIFI Fatima	
LARCHER Sandrine	
LOCATELLI Jean	
MARCJAN Thierry	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

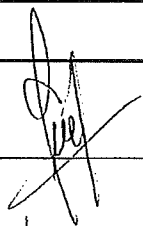
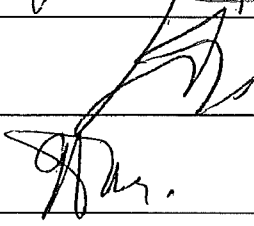
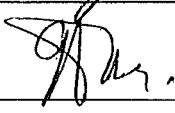
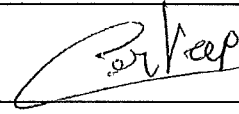
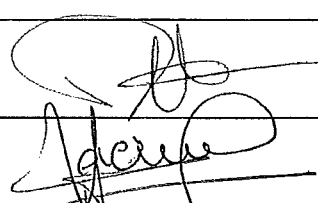
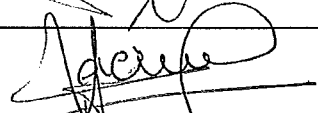
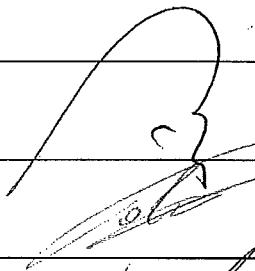
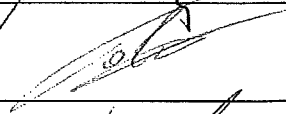
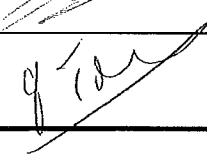
Publié le

Berger
Levrault

ID : 090-249000241-20230406-2023_02_14A-BF

Communauté de Communes du Sud Territoire - - Pôle touristique Breb...

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

MONNIER Claude	
MONNIER Anaïs	
NATALE Robert	
PALMA GERARD Emmanuelle	
PERRIN Gilles	
PETERLINI Nicolas	
PETITJEAN Fabrice	
PFHURTER Florence	
PHILIPPE Sophie	
PRENAT Annick	
RACINE Jean	
RAYOT Christian	
REY Virginie	
ROUSSE Frédéric	
ROY Lionel	
TALON Jean-Michel	
THOMAS Françoise	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

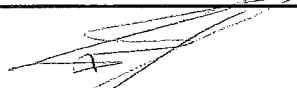
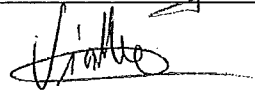
Publié le

Reçu
Levallois

Communauté de Communes du Sud Territoire - - Pôle touristique Breh...

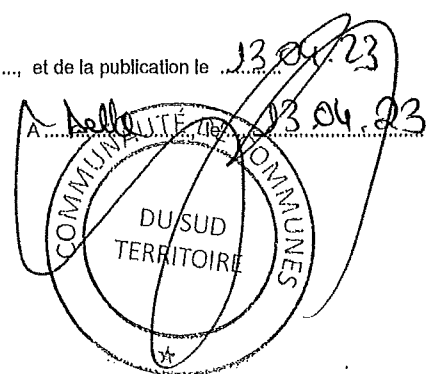
ID : 090-249000241-20230406-2023_02_14A-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

TRELA Dominique	
VALLAT Pierre	
VATTE Bernard	

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

13 04 23



Date SF	Compte	Opération pour vote	Fonction	Reste à réaliser
Engagement : 1 - Avance réalisation du pôle touristique rural BREBOTTE	238		95	9718.20 € 9718.20 €
Tiers : SA SPL sud immobilier				

Le présent état est arrêté à la somme de :
L'ordonnateur :

Le Président
Christian RAYOT



Pour le Président
Le Vice-Président
Daniel RERY

Etat des recettes restant à émettre

Pôle touristique Brebotte(60002) - 2022

07/02/2023 - 14:41:02

Date DA	Compte	Fonction	Tiers : ETAT	Reste à réaliser
Engagement : 2 - DETR 2022 AGRANDISSEMENT Café du Canal	1311	95		43500.00 € 43500.00 €

Le présent état est arrêté à la somme de : 43500.00 €
L'ordonnateur :



Le Président
Christian RAYOT

Pour le Président
Le Vice-président
Daniel FAENY

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 090-249000241-20230406-2023_02_14A-BF